



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

AVIS PUBLIC

RUE DE L'ÉGLISE – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite informer les citoyens que des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de l'Église auront lieu au cours des prochains mois. Selon le calendrier de l'entrepreneur général responsable des travaux, ceux-ci se dérouleront de la mi-août à la fin octobre.

QUE la majorité des travaux devrait être complétée avant l'hiver 2026. Toutefois, certains travaux se poursuivront en 2027, notamment la mise en place de la couche de surface en pavage.

QUE la rue de l'Église sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs. Un chemin de détour sera mis en place et balisé adéquatement. La circulation locale sera permise selon l'avancement du chantier.

QUE les travaux occasionneront du bruit, de la poussière ainsi que des opérations de dynamitage. Des mesures seront mises en place afin de limiter les inconvénients pour les résidents du secteur.

Nous vous remercions de votre collaboration, de votre patience et de votre compréhension tout au long de ces travaux.

Le présent avis public est disponible sur le site internet de la Municipalité de Saint-Félix-de Kingsey à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 06^e jour du mois de juillet 2026.



Alexandre Côté
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Alexandre Côté, directeur général et greffier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, certifie par la présente avoir publié en date du 06 juillet 2026, l'avis public concernant les travaux de réfection des services municipaux sur la rue de l'Église ci-dessus, aux endroits prévus à cette fin, entre 10 h 00 et 16 h 30 conformément à la Loi et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication le 06^e jour du mois de juillet 2026.



Alexandre Côté
Directeur général et greffier